

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration de la tour médiévale du Vieux-Montlaux et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

VOS COORDONNÉES

NOM ou Société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Courriel (merci d'écrire lisiblement) :

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'impôt sur le Revenu OU

de l'impôt sur la Fortune Immobilière OU

de l'impôt sur les Sociétés

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*. Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

RÉDUCTIONS D'IMPÔTS

POUR LES PARTICULIERS, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt) ;
- OU de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 €, cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €, (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

POUR LES ENTREPRISES, réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT, (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

(* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation régionale PACA - Antenne de Nice (tél : 04 93 13 73 47) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

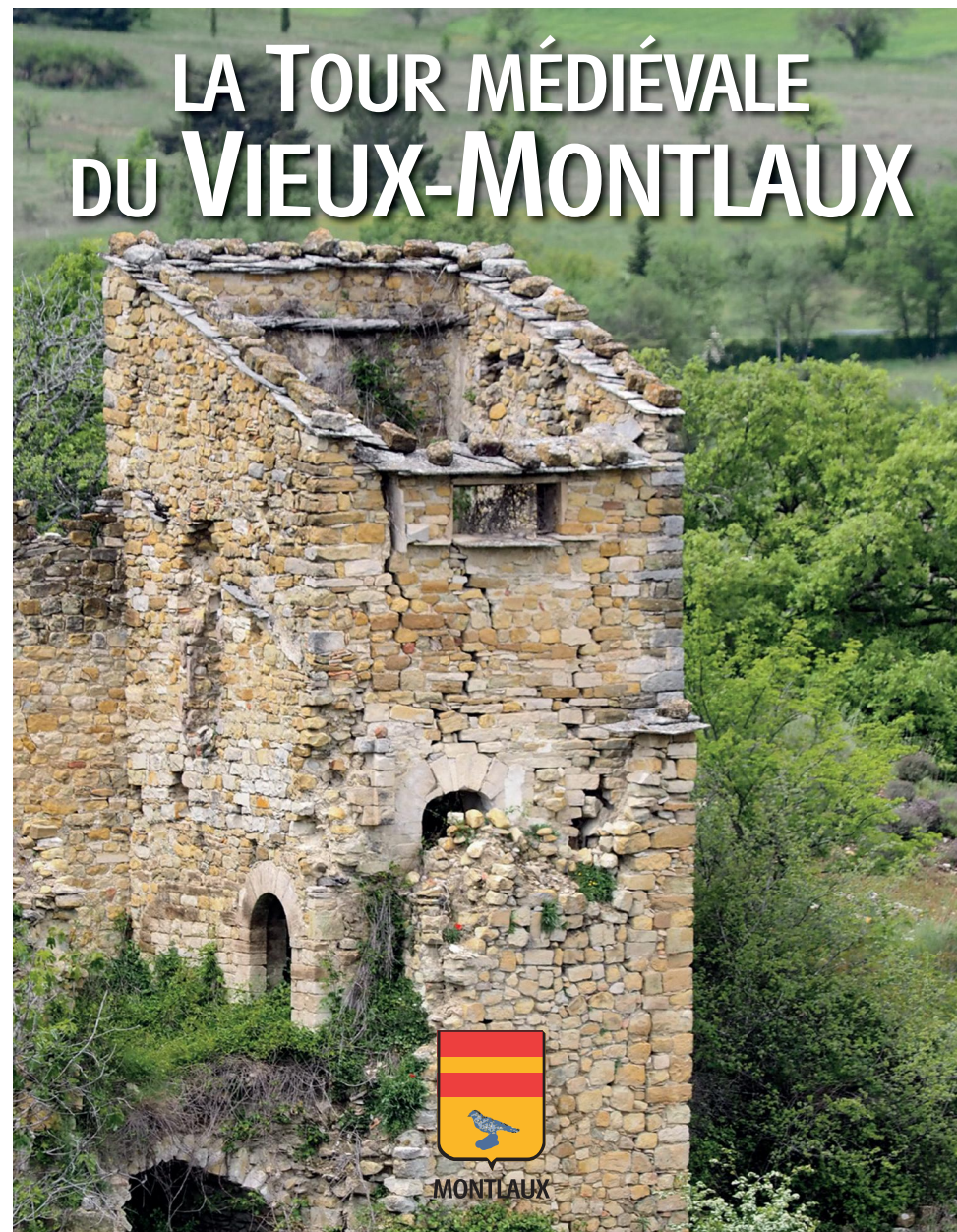
FONDATION



DU PATRIMOINE

Je donne !
pour la
restauration de

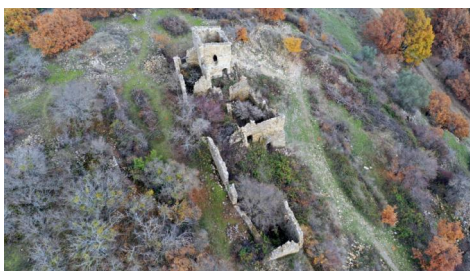
LA TOUR MÉDIÉVALE DU VIEUX-MONTLAUX





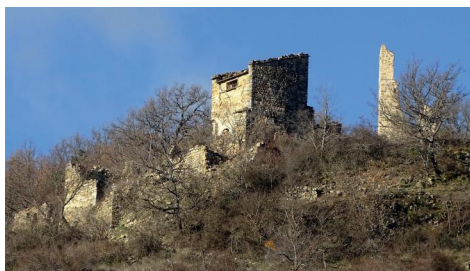
UN PATRIMOINE EN PÉRIL IMMINENT

Situé en Provence, sur l'axe Sisteron-Forcalquier, offrant un magnifique panorama sur la montagne de Lure, le Vieux-Montlaux, juché sur un éperon rocheux, permettait de surveiller les voies de passage alentours. Actuellement, toute la structure de village demeure. Le village entièrement fortifié, s'étendant sur 1,5 hectare, comporte outre une tour médiévale entière et un ensemble important de maisons attenantes, les tronçons d'un rempart de 6 mètres de haut, les ruines de maisons, avec les rues, les places, l'église Saint Jacques...



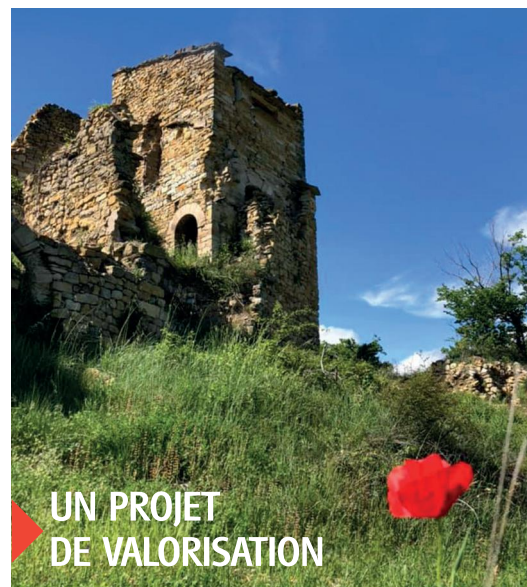
Ce site est remarquable tant par son architecture soignée, son pittoresque que par sa géologie mais les traces de son long passé sont menacées d'une disparition irrémédiable. La commune est devenue propriétaire de la tour médiévale et son quartier il y a peu de temps.

Cet ensemble de bâtiments est remarquablement bâti, avec des ouvertures particulièrement travaillées, mais dont les maçonneries



fissurées sont sur le point de s'effondrer. Le site révèle l'importance du village qui existe depuis au moins le XI^e siècle avec le « Seigneur Guillaume de Montlaux », membre fondateur de l'abbaye de Lure. Au XV^e siècle, avec la fin des guerres de religion, la population alla habiter dans la plaine fertile. Le déperchement administratif eu lieu en 1830. La tour plusieurs fois remaniée, au cours des siècles, couverte de lauzes, était destinée à l'élevage des pigeons au XX^e siècle.

Montlaux est une petite commune de 200 habitant.e.s, très rurale. Sans l'aide de cette souscription, ce trésor architectural, témoignage de son long passé disparaîtra prochainement. L'équipe municipale, l'association « au.pied.du.mur » et un groupe de bénévoles sous le charme, souhaitent faire stabiliser les vestiges. Des travaux de débroussaillage et de petites maçonneries seront menés sous forme de chantiers villageois.



UN PROJET DE VALORISATION

L'objectif est de stabiliser et sécuriser les ruines du quartier de la tour médiévale et de le relier à l'église dédiée à Saint Jacques (déjà sécurisée en 2019), pour ouvrir le site à la visite, de façon sécurisé et d'installer des panneaux informatif. Ce projet est, pour la commune, complémentaire à celui en cours de construction d'un « bistrot de pays », en vu de renforcer l'attractivité de la commune.



La Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments et participe activement au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire. Reconnue d'utilité publique, elle offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées. Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

PAR COURRIER Envoyez le bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de :
Fondation du patrimoine - Tour médiévale Montlaux
à l'adresse suivante :

Fondation du patrimoine - Délégation Alpes-de-Haute-Provence
CCI - 60, boulevard Gassendi - 04000 Digne-les-Bains

PAR INTERNET Faites votre don en ligne sur notre site :
<https://www.fondation-patrimoine.org/60787>
ou faites immédiatement un don
en flashant ce QR code avec votre smartphone !



Contacts : alpesdehauteprovence@fondation-patrimoine.org / Tél. : 04 92 30 59 88
Renseignements : Mairie de Montlaux - Le Village - 04230 Montlaux
Tél : 04 92 77 09 85 / mairie.montlaux@orange.fr